



Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°43 – hiver 2022-2023

SOMMAIRE

Environnement et économie circulaire	2
<i>Année 2022 : de record de chaleur et de sécheresse</i>	<i>2</i>
<i>Herbiers de Posidonie : une découverte en Sicile sur sa capacité de résilience aux changements climatiques ..</i>	<i>2</i>
<i>Mode durable : l'Italie est à la pointe</i>	<i>2</i>
<i>Recyclage de panneaux solaires : projet dans le pôle industriel de Venise</i>	<i>3</i>
Climat et énergie	3
<i>Crise énergétique : les contraintes budgétaires forcent le gouvernement Meloni à éliminer les aides pour les carburants pour automobiles</i>	<i>3</i>
<i>Transparence des prix des carburants : un nouveau décret divise associations de consommateurs et gérants de stations-service</i>	<i>3</i>
<i>Crise énergétique : hausse de 23% des tarifs du gaz en décembre 2022</i>	<i>4</i>
<i>Nouveau plan national d'adaptation aux changements climatiques</i>	<i>4</i>
<i>Approvisionnements en gaz : développement des terminaux GNL, SNAM profite des prix relativement bas pour stocker du gaz</i>	<i>4</i>
<i>Transition énergétique : premier projet italien de verrerie à hydrogène</i>	<i>5</i>
Transports et mobilité durable	5
<i>Cession imminente d'ITA Airways</i>	<i>5</i>
<i>Après Bologne, Milan aussi introduira une limite de vitesse de 30 km/h sur l'ensemble de son territoire</i>	<i>5</i>
<i>Des carburants aériens plus verts</i>	<i>5</i>

Année 2022 : de record de chaleur et de sécheresse

L'année 2022 a été en Italie, comme dans plusieurs pays européens, la plus chaude enregistrée. Elle fut également l'une des plus sèches avec moitié moins de précipitations que l'année précédente.

S'agissant de 2023, les indicateurs sont également alarmants : les températures sont très hautes pour la saison hivernale, la neige est absente sur les sommets, les précipitations sont sporadiques.

Dans les Apennins, une seule installation de ski sur la cinquantaine existante est opérationnelle. En Toscane, dans les Marches et en Émilie-Romagne, les remontées mécaniques ont été contraintes de fermer. Un rapport publié en 2022 par la Banque d'Italie esquissait déjà les risques pesant sur le secteur des sports d'hiver et préconisait une transition vers un tourisme innovant pour l'environnement montagnard, hormis l'enneigement artificiel qui ne peut être une solution pérenne.

Les risques économiques sont nombreux tant pour le tourisme, que pour l'agriculture, ainsi que sur la capacité de production d'énergie hydroélectrique. Les acteurs économiques des stations de ski ainsi que plusieurs présidents de région demandent des aides au gouvernement.

Ainsi, le gouvernement Meloni a confirmé l'état d'urgence pour sécheresse pour les 9 régions du centre-nord du pays qui se trouvaient déjà dans cette situation l'année dernière (Émilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Lombardie, Piémont, Vénétie, Ombrie, Latium, Ligurie et Toscane) et l'a introduit pour la région des Marches. Ces régions pourront ainsi bénéficier de fonds nationaux dédiés.

Herbiers de Posidonie : une découverte en Sicile sur sa capacité de résilience aux changements climatiques

Sur les plus de 300 000 hectares cartographiés par Ispra entre 1990 et 2005, 17 % ont disparu au cours des 20 à 30 dernières années sur les côtes de la Ligurie, de la Toscane, du Latium et des Pouilles et plus particulièrement en Sardaigne. Afin de replanter, plusieurs initiatives privées entreprennent des campagnes de plantation d'herbiers de Posidonie : la startup italienne « Worldrise », la fondation sarde « Medsea », le projet européen LIFE Seposso, le projet UNESCO « Save the wave » entre autres.

En Sicile, les scientifiques italiens ont noté et documenté pour la première fois une adaptation intéressante aux impacts des changements climatiques : au large des îles éoliennes les herbiers de Posidonie ont évolué en plantes de petite taille. Ces espaces sous-marins des îles éoliennes sont considérées comme de véritables laboratoires naturels, où l'effet de l'activité volcanique reproduit les conditions chimiques d'acidification des océans observée dans le monde. Le débat scientifique sur les causes de cette évolution est ouvert mais sa plasticité et sa résilience en feraient une icône de la résistance au changement climatique, selon les chercheurs.

Mode durable : l'Italie est à la pointe

Selon le « Circular Fashion Index 2022 » de Kearney, l'Italie est le deuxième pays le plus durable pour la mode, après la France. Dans le top 10 mondial, Gucci occupe la sixième place, se classant ainsi au premier rang des marques de luxe, et OVS à la cinquième. Les deux marques ont monté dans le classement qui les plaçaient respectivement en 15ème et 17ème position l'année dernière.

L'Italie est un grand pays de mode, occupant le deuxième rang mondial des exportations de l'habillement (6,3% de parts de marché derrière la Chine à 35%). Afin de baisser ses coûts de productions et de répondre à la demande des consommateurs, les entreprises italiennes transforment leurs procédés de fabrication, leurs matières et leur impact environnemental.

Les évolutions récentes sont pléthores : les fédérations d'entreprises ont créé des Textiles Hubs afin de collecter des textiles pré-consommation et post-consommation avec l'objectif de régénérer 100 % des

déchets textiles, le district de Prato renommé pour le textile est à l'avant-garde de l'optimisation du cycle de l'eau grâce à des techniques nouvelles telles que le traitement au plasma pour des textiles.

Plusieurs startups développent des nouvelles fibres comme des jeans biodégradables, des tissus à partir d'écorces d'agrumes en Sicile et de la fibre de genêt en Calabre.

A l'issue de la semaine de la mode, les prix Sustainable fashion award 2022, ont récompensé Gucci pour son action climatique grâce au projet « NATIVA™ Regenerative Agriculture Program », que la marque a lancé en collaboration avec dix producteurs italiens en Calabre, Vénétie, Sicile et dans les Pouilles.

Recyclage de panneaux solaires : projet dans le pôle industriel de Venise

La société municipale Veritas, chargée de la gestion des déchets dans la ville métropolitaine de Venise, en coopération avec la startup vénitienne 9-Tech, va réaliser une installation pour le recyclage de panneaux photovoltaïques dans site industriel Veritas de Fusina, dans la banlieue de Venise. Le site, qui utilisera entre autres des technologies brevetées par les deux entreprises, permettra de recycler environ 3000 tonnes de panneaux par an.

CLIMAT ET ENERGIE

Crise énergétique : les contraintes budgétaires forcent le gouvernement Meloni à éliminer les aides pour les carburants pour automobiles

Après avoir confirmé, voire renforcé, le paquet d'aides aux ménages et aux entreprises de 2021-2022, Mme Meloni n'a pas été en mesure de maintenir dans le budget 2023 l'une des mesures les plus connues parmi celles introduites par son prédécesseur M. Draghi : la réduction des accises sur les carburants pour automobiles. Initialement fixée à environ -0,30 €/L (TTC) et ensuite baissée à -0,18€/L (TTC), cette ristourne a été jugée trop onéreuse par le gouvernement Meloni (coût sur 9 mois en 2022 : 9 Md€) et supprimée à partir du 1^{er} janvier 2023. Le gouvernement a préféré dédier les ressources disponibles pour confirmer ou renforcer les mesures ciblant les entreprises et les ménages fragiles, en suivant par ailleurs les recommandations de l'OCDE, entre autres. Cette décision a été critiquée notamment par le centre-gauche, qui a diffusé dans les réseaux sociaux des vidéos et des extraits de presse dans lesquels Mme Meloni, qui à l'époque était dans l'opposition, s'exprimait contre les accises sur les carburants. Le gouvernement a dans un second temps ajouté que des aides pourront être ré-introduites en cas de nouvelle hausse du prix, ces ristournes financées par la hausse des recettes de la TVA sur les carburants.

Transparence des prix des carburants : un nouveau décret divise associations de consommateurs et gérants de stations-service

Suite à la hausse du prix des carburants engendrée par la fin du régime d'aides fiscales à partir du 1^{er} janvier, le gouvernement Meloni est intervenu dans le but déclaré d'augmenter la transparence des prix pour les consommateurs. Par un décret annoncé par voie de presse le 11 janvier et pas encore publié au journal officiel, le gouvernement a introduit des mesures qui ont été vivement critiquées par les gestionnaires des stations-service et saluées par plusieurs associations des consommateurs. Au moins jusqu'à mars 2023, les gestionnaires des stations-services devront communiquer quotidiennement au ministère des Entreprises les prix de vente des carburants, et afficher également les prix moyens nationaux. En outre, le service du ministère compétent pour la surveillance des prix est renforcé. Les associations professionnelles des gestionnaires des stations-service ont initialement annoncé une grève nationale les 25 et 26 janvier, en protestant contre « les calomnies » du gouvernement, tandis que l'association de consommateurs Codacons a salué la mesure. La grève a ensuite été gelée jusqu'à la publication du décret, les gestionnaires se réservant le droit d'éventuellement la reconfrmer après la publication de la version définitive du texte. Plusieurs analystes ont pris position en signalant que les prix

des carburants ont augmenté mais que la différence par rapport à la dernière semaine de décembre était inférieure à la valeur des aides (0,18€) : en effet, les prix moyens nationaux de la première semaine de janvier ont été de 1,812 €/l pour l'essence (+0,17€/l) et de 1,868 €/l pour le diesel (+0,16€/l, source : dgsaie.mise.gov.it).

Crise énergétique : hausse de 23% des tarifs du gaz en décembre 2022

L'autorité nationale ARERA a délibéré une augmentation rétroactive de 23,3% des tarifs réglementés du gaz naturel pour le mois de décembre 2022. Cette augmentation arrive après celle du mois de novembre, qui s'élevait à +13,7%. Pour un ménage-type, malgré les aides, la facture du gaz en 2022 a augmenté de 64,8% par rapport à 2021. Les tarifs réglementés s'appliquent à environ 40% des ménages italiens, ceux qui ont décidé de ne pas signer des contrats de libre marché. La fin du régime de tarifs réglementés, reportée à plusieurs reprises, est prévue en 2024.

Nouveau plan national d'adaptation aux changements climatiques

En décembre 2022, le gouvernement a publié le plan national d'adaptation aux changements climatiques attendu depuis 2018. Le document expose les impacts des changements climatiques en Italie : "les augmentations de température au niveau italien devraient être légèrement supérieures aux valeurs moyennes d'augmentation dans le monde. En ce qui concerne la température moyenne, d'ici 2100, on s'attend à une augmentation comprise entre 1 et 5 degrés en moyenne dans la zone italienne (...), on s'attend à une augmentation des phénomènes d'instabilité liés aux effondrements de roches, glissements de terrain, aux coulées de débris et à d'autres phénomènes de surface, ainsi qu'à des modifications des caractéristiques hydrogéologiques des pentes de haute altitude, avec des impacts parfois importants sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives des eaux de surface (...) la fréquence des inondations fluviales sera plus importante dans les bassins à perméabilité réduite qui réagissent plus rapidement au stress météorologique et ont un effet d'atténuation réduit contre les précipitations de courte durée et de forte intensité".

En montagne, "les glaciers ont déjà perdu 30 à 40 % de leur volume". Alors que les variations du niveau de la mer prévues pour la période 2036-2065 "s'avèrent être d'environ 16 cm dans les mers Adriatique, Tyrrhénienne et Ligure et de 17 cm dans la mer Ionienne et le canal de Sicile, tandis qu'en Méditerranée occidentale, elles atteignent 19 cm". L'anomalie de température de surface, en revanche, montre que "toutes les zones côtières italiennes seront caractérisées par une augmentation de la température par rapport à la période de référence 1981-2010". Cette augmentation varie "d'un minimum de 1,9 degré dans les zones centrales et occidentales de la Méditerranée et dans la mer de Ligurie à un maximum de 2,3 degrés dans le nord et le centre de l'Adriatique".

Le projet est en cours de consultation publique avant d'être définitivement adopté en conseil des ministres. Plusieurs hommes politiques et associations environnementales ont formulé des critiques quant au caractère général et non précis des actions écrites dans le plan et à l'absence de fonds adossés. Le gouvernement se défend en expliquant que la démarche retenue est justement inclusive et adaptative à chaque territoire qui prendra les mesures les plus idoines. Quant aux financements, ils émergeraient sur les différents enveloppes budgétaires travaux, transports, environnement etc.

Approvisionnements en gaz : développement des terminaux GNL, SNAM profite des prix relativement bas pour stocker du gaz

Le gouvernement a donné son avis favorable à l'augmentation du trafic de tanker et l'agrandissement du port méthanier OLT de Livorno, qui devrait permettre d'augmenter de 1,3 Md m³/an la capacité du terminal toscan pour atteindre une capacité totale de 5 Md m³. Toujours en Toscane, le projet du gouvernement et du gestionnaire du réseau national, SNAM, d'installer un deuxième terminal flottant de 5 Md m³/an dans la région, se poursuit : un recours par le maire de la ville de Piombino (Fratelli d'Italie) devant la justice administrative a été rejeté en décembre.

En profitant du prix du gaz relativement bas en ce début de janvier et des nouveaux fonds débloqués par la loi de budget 2023 (350 M€), SNAM a relancé les achats de gaz naturel pour les réserves nationales, dans la limite de 500 GWh/jour, pour un total de 500 M de m³. Ce gaz pourra être stocké en vue de l'hiver 2023-2024 ou vendu cette année, en fonction des besoins.

Transition énergétique : premier projet italien de verrerie à hydrogène

Le groupe Vetrerie Meridionali, basé dans les Pouilles, dans le cadre du projet européen LIFE, a lancé un projet d'économies d'énergie qui prévoit entre autres l'installation du premier four à hydrogène pour la production de verre en Italie. Cet investissement permettra de réduire de 25% les émissions de gaz à effets de serre de son usine de Castellana Grotte, spécialisée dans la production de bouteilles. Le projet est financé à la hauteur de 12 M€ par la Cassa dei depositi e prestiti (CDP).

TRANSPORTS ET MOBILITE DURABLE

Cession imminente d'ITA Airways

L'ancien gouvernement de Mario Draghi avait sélectionné fin août 2022 l'offre du fonds d'investissement américain Certares, associé à Air France-KLM et Delta Air Lines, en vue de l'ouverture de négociations exclusives. Puis, le nouveau ministre de l'Économie Giancarlo Giorgetti a annoncé fin octobre sa décision de ne pas renouveler l'exclusivité pour les négociations avec Certares, ouvrant la voie au retour de Lufthansa et du géant italo-suisse du transport maritime MSC qui s'est ensuite retiré. MSC et Lufthansa auraient proposé de déboursier 850 M€ pour 80% d'ITA, ne laissant à l'État italien qu'une part de 20%. Le ministère italien de l'Economie a ensuite étudié l'option de vendre la majorité d'ITA Airways à un consortium formé par la compagnie allemande Lufthansa et le groupe public italien des chemins de fer, Ferrovie dello Stato (FS). Lufthansa aurait prévu d'acquérir 51% d'ITA Airways pour un montant de 250 M€ et FS aurait pris 29%, laissant au ministère de l'Economie 20%, mais FS s'est également retiré, laissant Lufthansa comme seul acheteur.

Finalement, Lufthansa ferait une offre dans le prochains jours pour acquérir immédiatement 40% de la société ITA Airways pour 180-200 M€, avec une option d'achat à l'horizon de 3 à 5 ans pour les 60% restants, sous certaines conditions assorties de pénalités financières élevées en cas de non-respect (contrôle total de sa filiale, transfert de responsabilité au gouvernement des 1147 plaintes des employés d'Alitalia licenciés, etc...). Lufthansa propose d'exploiter dès que possible les synergies déjà testées de sa « fédération du ciel » avec Swiss, Austrian Airlines, Brussels Airlines, l'italienne Air Dolomiti et le maltais Eurowings afin de consolider les vols long courriers d'ITA airways.

Après Bologne, Milan aussi introduira une limite de vitesse de 30 km/h sur l'ensemble de son territoire

Suivant l'exemple de Bologne de cet automne, le conseil municipal de Milan a demandé au maire de la ville, G. Sala (centre-gauche) de déclarer Milan « ville à 30 km/h » et d'introduire d'ici le 1^{er} janvier 2024 une limite de vitesse de 30 km/h sur l'ensemble du territoire (182 km², 1,4 millions hab.). La proposition a été accueillie très favorablement par le maire et l'adjointe aux transports, Arianna Censi. Le projet ne concerne pas l'ensemble de la ville métropolitaine mais seulement la municipalité de Milan, et prévoit des exceptions notamment dans les très grandes avenues de la ville (50 km/h). La décision a été critiquée par plusieurs représentants de la droite, dont le ministre des Infrastructures et des transports Matteo Salvini (Lega). Ce projet s'inscrit dans la stratégie de soutien à la mobilité durable dont Milan est pionnière parmi les très grandes villes italiennes.

Des carburants aériens plus verts

ENI a déjà développé deux carburants aériens contenant une part de bio, appelés carburants durables d'aviation ou SAF en acronyme anglais. Le premier vol de démonstration a eu lieu en marge du grand

prix de Formule 1 de Monza en septembre 2022 en partenariat avec ITA Airways sur un avion Airbus. ITA Airways, la compagnie italienne ayant succédé à Alitalia, vole déjà au SAF sur plusieurs lignes et s'est fixé comme objectif d'être la compagnie la plus verte d'ici 2026.

ENI produit ce nouveau carburant dans les raffineries de Tarante, de Livourne et de Gela en Sicile. A l'horizon 2026, l'entreprise estime être en capacité de produire 150 000 tonnes/an supplémentaires à partir de matières premières renouvelables, satisfaisant ainsi l'obligation légale du marché italien d'ici 2025. Concomitamment, ENI a signé des accords de distribution avec les principaux hubs du pays : en septembre 2021 avec Aeroporti di Roma et en février 2022 un accord stratégique avec SEA, la société de gestion des aéroports de Milan Malpensa et de Milan Linate.

Les autorités accompagnent cette transition en ayant créé un Observatoire national sur les SAF sous l'égide de l'ENAC, la DGAC italienne, associant les deux ministères des transports et de l'environnement, le Politecnico di Torino, ENAV (=contrôleur aérien), UNEM (union de l'énergie pour la mobilité – confédération d'entreprises), ENI, SEA (holding qui détient les 2 aéroports de Milan), Aéroports de Rome, Air Dolomiti, EasyJet, Leonardo Aircraft, Neste (entreprise finlandaise), le CIRA (centre italien de recherche aérospatiale). En outre, en août 2022, le ministère des Transports italien et l'université de Turin ont signé un accord de financement d'une étude sur l'état de développement des processus dans le secteur des carburants aéronautiques durables, le développement de scénarios possibles pour la définition d'une feuille de route pour l'introduction à grande échelle des SAF, l'évaluation, en vue du paquet européen "Fit for 55", du potentiel de décarbonisation du secteur, ainsi que l'analyse de l'évolution des réglementations techniques dans le secteur. Sur le plan économique, l'analyse portera sur l'évolution des coûts de production des SAF, ainsi que sur l'étude d'éventuelles propositions politiques ou réglementaires visant à promouvoir leur déploiement et leur utilisation.

Retrouvez nos dernières publications sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « [Regards sur l'économie italienne](#) ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright :

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité :

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Frédéric Kaplan

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Claire Bergé et Federico Tassan-Viol
Dernière mise à jour : 13 janvier 2023

TRÉSOR et Service économique régional
DIRECTION GÉNÉRALE